

périté du pays. Des gens de cette catégorie devraient pouvoir servir tant qu'ils ont bonne santé. Leur utilité les rendrait heureux. Ils auraient la satisfaction de savoir que leur travail est recherché et qu'ils servent les intérêts de leur pays.

**M. Steven Otto (York-Est):** Monsieur l'Orateur, en écoutant le débat sur la mesure à l'étude, j'ai eu l'impression que nous nous préoccupions d'une vaste catégorie de gens coupables de deux fautes découlant de notre société moderne: la vieillesse et la pauvreté.

**Une voix:** Être libéral en est une.

**M. Otto:** On ne peut plus vieillir avec grâce ni être pauvre avec dignité. La pauvreté est un péché et la perspective de la vieillesse n'est guère intéressante. Dans notre monde commercialisé, dans nos relations d'affaires, nous nous rendons certes compte que la pauvreté est un mal.

Le ministre et les députés se préoccupent des pensionnés, et j'en suis bien aise. On fait de son mieux, dans la mesure où l'économie le permet. Je n'amorcerai aucune discussion avec le ministre au sujet de la mesure, car il s'acquitte de sa tâche sincèrement et de son mieux dans les circonstances. Je n'amorcerai aucune discussion au sujet de la différence entre évaluation des moyens et évaluation des besoins, car le ministre la connaît. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) prétend ne pas la connaître mais, au fond, il la connaît, je pense. Ma formation juridique me la fait comprendre aussi. La population, toutefois, ne saisit peut-être pas la nuance entre évaluation des moyens et évaluation des besoins. Je sais bien que les mesures prises sont dictées par les circonstances, comme l'a bel et bien signalé le ministre des Finances.

Je ne veux pas entamer de discussion sur le bien-fondé de l'évaluation des moyens, mais n'oublions pas que certains diront: «J'ai économisé, j'ai été prudent et cela me désavantage»; d'autres pourront dire: «Ce n'est pas ma faute, je suis pauvre. J'ai été malchanceux. J'ai dû faire des dépenses, et ainsi de suite». Au lieu d'amorcer une discussion à cet égard, je reporterai le ministre au principe que je lui ai signalé voici quelque temps et dont l'adoption éliminerait la nécessité de la mesure à l'étude.

Nous constatons que nos vieillards se partagent en deux groupes: ceux à qui le régime de pensions du Canada s'applique, et ceux à qui il ne s'applique pas. Certaines personnes ne peuvent bénéficier du régime de pensions du Canada. Aujourd'hui, nous créons un autre groupe, formé des personnes qui toucheront le supplément de \$30. Quelques-uns de nos vieil-

lards n'obtiendront pas ce supplément. Nous aurons donc désormais trois groupes de personnes âgées. A mon avis, nous devrions nous efforcer de réunir ces trois groupes en un seul.

Nous avons voté le régime de pensions du Canada. Tous, de ce côté-ci de la Chambre, reconnaissent que le parti libéral se fait le défenseur des pensions de vieillesse depuis des années. Lorsqu'un septuagénaire nous demande: «Pourquoi n'a-t-on pas mis en œuvre ce régime de pensions dix années plus tôt? Nous en aurions bénéficié». Que répondre? C'est la Chambre qui n'a pas voulu adopter le régime à cette époque. Par voie de conséquence, beaucoup de gens, aujourd'hui, sont privés de ses avantages.

En apportant une modification bien simple au régime, nous pourrions permettre à toutes ces personnes d'en bénéficier. Tout le monde aurait droit aux avantages qu'il comporte. Je le répète, j'ai déjà attiré l'attention du ministre sur ce point. Examinons les chiffres. Je les ai soumis au ministre il y a quelque temps déjà, mais je n'en ai pas encore eu d'écho. Si ces chiffres n'ont pas été pris au sérieux, c'est probablement parce qu'ils venaient de moi. En tout cas, j'aimerais quand même qu'on me dise pourquoi on ne s'est même pas arrêté à ma proposition.

Cette proposition se résume à ceci. Il ne serait ni excessif ni déraisonnable pour les personnes qui ont maintenant 70 ans d'acquitter en un versement global dix années de primes afin de devenir immédiatement admissibles au régime de pensions. Même dans le cas des personnes qui voudraient acquérir droit aux avantages maximums, la contribution globale ne dépasserait pas \$1,800. De nombreuses personnes pourraient se prévaloir d'une telle règle. Bien des intéressés ont d'ailleurs des parents ou des enfants qui s'empresseraient de les aider. Et puis on pourrait adopter une disposition permettant à ceux qui n'ont pas l'argent nécessaire d'emprunter sur la caisse.

Quel en serait le coût? J'avais demandé un tableau des chiffres. Si ma mémoire est fidèle, il n'en coûterait rien au pays pendant les deux premières années. Il n'y aurait pas de poussée inflationniste. Le coût, pendant la troisième et la quatrième année, passerait de 215 millions à 340 millions de dollars environ, pour baisser ensuite. Le programme, dont le coût serait amorti en dix ans, ne représenterait pas un fardeau pour le pays et tous les citoyens recevraient les mêmes allocations.

Je ne partage pas la façon générale de penser de l'opposition, à savoir qu'on devrait donner \$30 à tous. A mon avis le problème ne serait pas réglé pour autant. Il est évident que la valeur des \$30, vu les poussées inflationnistes actuelles, serait réduite au minimum avant